



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

**Présents :** P. AZA-VALLINA, J. BOUISSON, G BOUISSON, C. COURTENS, I. BARTHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, C. TARRAGA.

**Procurations :** D. DOUARCHE à D. MASSOL, M. MURIOT à I. BARTHE.

**Excusés :** M. CLUZEL, J. MAJRI.

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 18h03

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2024

**Vote : Pour Unanimité (11)**

C. COURTENS déplore que les débats au sein du conseil ne soient pas suffisamment restitués dans le procès-verbal. Madame le Maire informe que cette remarque sera prise en compte.

### 2. DELIBERATION AFFERMAGE PARKING DES GORGES D'HERIC

Madame le Maire présente le contrat pour l'affermage du parc de stationnement des Gorges d'Héric devant être conclu avec la SAS snack des Gorges. Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

C. COURTENS et D. MASSOL souligne que le loyer du bail commercial est très bas. Madame le Maire précise que cette clause de révision vise à ne pas mettre en difficultés le fermier et que la réévaluation ne pourra être envisagée que sur la base des résultats financiers justifiés par la production de documents comptables.

**Vote : Pour Unanimité (11)**

### 3. VOTE DES TAUX

Les taux des impôts locaux votés en 2023 sont les suivants : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) = 31.73%, taxe foncière non bâtie (TFNB) = 68.94%, taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) = 7.96 €

Mme le Maire précise que l'article 151 de la loi de finances 2024 a prévu un dispositif dérogatoire de majoration de la THRS pour les communes dont le taux 2023 était inférieur à 75 % du taux moyen départemental (13.54 %) sans modifier les taux de foncier bâti. Par conséquent, compte-tenu du taux extrêmement bas de la THRS, Mme le Maire propose l'augmentation maximale autorisée par le dispositif dans l'Hérault donc de relever la THRS à un taux de 8.86%. Les élus conviennent de ne pas augmenter les taux des taxes foncières. Les bases, quant à elles, augmentent de 3,9 % (contre 7,1 % en 2023). Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

D. MASSOL trouve regrettable que l'augmentation soit limitée. Un débat s'engage sur l'impact des ventes immobilières à des fins de résidences secondaires : réduction du parc locatif, difficultés pour la population locale d'accéder à la propriété.

**Vote : Pour Unanimité (11)**

### 4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Proposition de la commission associations/festivités :

ASSOCIATIONS	2024	
	Demandé	Proposition Commission Festivité
A.C.C.A.	200,00	200,00
Anciens combattants	200,00	200,00
APE d'Olargues	400,00	300,00
Association Sportive Collège du Jaur et UPP A. Laissa	300,00	300,00
ACEM	600,00	600,00
Caroux Montagne	300,00	300,00
Corps Sapeurs Pompiers Amicale	300,00	300,00
Foyer Rural	2 000,00	1 400,00

ASSOCIATIONS	2024	
	Demandé	Proposition Commission Festivité
La Boule des Gorges	500,00	300,00
Association Prévention Routière	50,00	50,00
Monta Davala	200,00	200,00
Restos du cœur	750,00	750,00
La sauce épiciurienne	800,00	600,00
PASSA Pais Pro	200,00	200,00
Association des écoles d'Olargues		370,00
Vélo Caroux Ecole VTT	300,00	300,00

**Vote : Pour Unanimité (9)**

I. BARTHE et M. MURIOT ne prennent pas part au vote étant membres du bureau d'une association.

### 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Madame le Maire donne lecture de la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 qui sera publiée sur le site internet de la commune.

Mme le Maire rappelle les priorités en matière d'investissement telles que définies en commission finances : centre du village, rénovation du parc d'éclairage public, centre de loisirs, démolition de la cave. C. COURTENS considère qu'avant de lancer l'opération de requalification de la base de plein air en centre de loisirs, il convient de s'assurer d'avoir les autorisations indispensables et les financements nécessaires. Il ajoute que la démolition de la cave est une priorité. D. MASSOL déplore qu'on ne puisse pas aller plus vite.



Mme le Maire souligne les contraintes de la démolition et la nécessité d'effectuer ces travaux en période la moins fréquentée et la nécessité de trouver une solution pour le marché.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
cha-pitres	libellés		cha-pitres	libellés	
002	Déficit fonctionnement	-	002	Excédent antérieur reporté	95 584.60 €
011	Charges à caractère général	252 096.99 €	013	Rembour charges personnel	100 €
012	Frais personnel	264 180.00 €	042	Immobilisations corporelles	-
023	Vir section investissement	45 000.00 €	70	Produits du domaine	49 279.00 €
042	Op ordre	7 147.00 €	73	Impôts et taxes	285 913.56 €
65	Autres charges gestion	141 170.00 €	74	Dotations et subventions	195 302.00 €
66	Charges financières	5000.00 €	75	Revenus immeubles	86 829.83 €
67	Charges exceptionnelles	188.48 €	76	Produits financiers	5.00 €
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	1768.48 €
<b>TOTAL</b>		<b>714 782.47 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>714 782.47 €</b>

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
cha-pitres	libellés		cha-pitres	libellés	
001	Déficit investissement	139 470.36 €	002	Solde investissement report	-
016	Emprunts et dettes assimilées	25 000.00 €	021	Virement section fonctionn	45 000.00 €
020	Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	040	Opérat. ordre entre sections	7147.00 €
021	Immobilisations corporelles	465 625.10 €	10	Dotations, fonds divers	165 978.46 €
023	Immobilisations en cours	90 000.00 €	13	Subventions investissement	251 970.00 €
			16	Emprunts et dettes assimil.	300 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>770 095.46 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>770 095.46 €</b>

Vote : Pour Unanimité (11)

## 6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF TOURISME

BUDGET PRIMITIF TOURISME FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
cha-pitres	libellés		cha-pitres	libellés	
002	Déficit fonctionnement	2414.71 €	002	Excédent antérieur reporté	0 €
011	Charges à caractère général	92 299.59 €	013	Rembour charges personnel	-
012	Charges de personnel	97 400.00 €	042	Immobilisations corporelles	0 €
023	Vir section investissement	-	70	Produits du domaine	227 594.03 €
042	Op ordre	60 000.00 €	73	Impôts et taxes	-
65	Autres charges gestion	505.00 €	74	Dotations et subventions	
66	Charges financières	74.73 €	75	Revenus immeubles	24 600.00 €
67	Charges exceptionnelles	-	76	Produits financiers	-
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	500.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>252 694.03 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>252 694.03 €</b>



BUDGET PRIMITIF TOURISME INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
cha-pitres	libellés		cha-pitres	libellés	
001	Déficit investissement	0 €	002	Solde investissement report	60 390.53 €
016	Emprunts et dettes assimilées	5 526.22 €	021	Virement section fonctionn	0 €
020	Immobilisations incorporelles	-	040	Opérat. ordre entre sections	60 000.00 €
021	Immobilisations corporelles	114 864.31 €	10	Dotations, fonds divers	-
023	Immobilisations en cours	-	13	Subventions investissement	-
			16	Emprunts et dettes assimil.	-
<b>TOTAL</b>		<b>120 390.53 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>120 390.53 €</b>

R. LORIVAL explique le déséquilibre entre la partie fonctionnement et investissement par l'obligation d'amortir (57 820.67 € en 2023). Les élus conviennent qu'il serait opportun de faire l'acquisition du terrain enclavé au milieu du camping.

**Vote : Pour Unanimité (11)**

## 7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

8. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
cha-pitres	libellés		cha-pitres	libellés	
002	Déficit fonctionnement	0 €	002	Excédent antérieur reporté	13 226.49 €
011	Charges à caractère général	13 997.49 €	013		
012	Frais personnel	-	042	Immobilisations corporelles	7 777.00 €
023	Vir section investissement	0 €	70	Red assainissement coll	20 000.00 €
042	Op ordre	26 506.00 €	73		-
65	Autres charges gestion		74	Dotations et subventions	-
66	Charges financières	500.00 €			
67	Charges exceptionnelles	-			
68	Dotations provisions	-	77	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>		<b>41 003.49 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>41 003.49 €</b>

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
cha-pitres	libellés		cha-pitres	libellés	
001	Déficit investissement	74 847.97 €	002	Solde investissement report	-
040	Subvention équipement	7 777.00 €	021	Virement section fonctionn	0 €
016	Emprunts et dettes assimilées	6000.00 €	040	Opérat. ordre entre sections	26 506.00 €
020	Immobilisations incorporelles	50 729.00 €	10	Dotations, fonds divers	74 847.97 €
021	Immobilisations corporelles	12 000.00 €	13	Subventions investissement	0 €
023	Immobilisations en cours	-	16	Emprunts et dettes assimil.	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>151 353.97 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>151 353.97 €</b>

**Vote : Pour Unanimité (11)**



**8. TARIFS GITES SITE DE LA BASE DE PLEIN AIR**

Mme le maire rappelle les tarifs 2023, précisant que compte-tenu du projet de centre de loisirs, seuls les gîtes seront désormais proposés à la location. Elle soumet à délibération les tarifs suivants pour 2024.

TARIFS 2024 LOGIS VERTS 4 ET 5	
1 nuitée	80.00
1 semaine	360.00
2 semaines	450.00
1 mois	700.00
Forfait ménage	35.00

Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

**Vote : Pour Unanimité (11)**

**9. AOT TERRASSE CENTRE DU VILLAGE**

Mme le Maire soumet la demande de renouvellement de l'AOT reçue en mairie émanant de l'Auberge du Caroux. C. COURTENS fait remarquer que la convention de 2023 n'a pas été respectée dans la mesure où des éléments de terrasse sont encore en place. L'ensemble du conseil en convient. Mme le Maire souligne que la demande d'enlèvement a été réitérée sans effet.

Un débat s'engage au niveau du conseil. Le non-respect des engagements justifierait un vote de refus. D. MASSOL souligne que l'objectif du conseil ne doit pas être de pénaliser un commerce de la commune mais qu'en même temps il est difficile d'accepter que la situation actuelle perdure. En conclusion, dans ces conditions, les élus considèrent unanimement qu'il est impossible de voter cette AOT pour 2024 en l'état actuel des choses. Mme le Maire indique qu'elle va adresser un courrier au pétitionnaire lui demandant un retrait préalable des installations existantes.

**Vote : Ajourné.**

**10. CONVENTION DE CONCESSION D'UN LOGEMENT DE FONCTION - NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

Madame le Maire expose au conseil municipal que, pour se conformer aux prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité des campings, il y a nécessité d'une présence d'un agent au camping en dehors des heures de travail, la nuit, le week-end, en plus de l'agent de sécurité, afin d'alerter les autorités compétentes et de participer à l'évacuation si les conditions l'exigeaient. Elle précise que l'agent concerné a bénéficié des formations sur la sécurité. Madame le Maire propose de mettre à disposition de l'agent concerné le logement du gardien, meublé, et de le concéder à titre d'accessoire de contrat de travail et dont la durée est par conséquent celle du contrat de travail. L'agent concerné aura seulement un rôle de présence avec pour consigne de relayer tout problème sans intervenir. Madame le maire précise que le logement sera considéré comme avantage en nature et sera déclaré comme tel. Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Vote : Pour Unanimité (11)**

**11. QUESTIONS DIVERSES**

- P. AZA-VALLINA rappelle une demande de point d'eau dans la partie basse du cimetière. Madame le maire confirme que cette demande sera prise en compte si c'est réalisable.
- REOMI : C. TARRAGA informe du déplacement du container déchets ordures ménagères de La Plaine vers l'intersection avec le chemin de La Voulte. Mme le Maire informe de la tenue d'une réunion d'information organisée par le service tri et prévention de la cdcmc sur le compostage collectif le lundi 22/04 à 18h30.

**Fin de la séance : 20h16**

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

